

CONVOCATION

Séance du conseil communal du 21 mars 2024 à 14:30 heures

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en date du 21 mars 2024 à 14:30 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :

En séance à huis clos

1. Nomination d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique
2. Approbation d'un changement du groupe de traitement
3. Démission d'un fonctionnaire

En séance publique :

4. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 février 2024
5. Approbation provisoire des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2021 de l'ancienne commune de Bous
6. Approbation de modifications budgétaires
7. Modification du règlement communal portant sur l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives
8. Abrogation de règlements communaux relatifs au fonctionnement de l'éducation précoce
9. Allocation de subsides aux associations
10. Règlement et règlement-taxe relatifs à la gestion des déchets
11. Informations du collège échevinal et questions des conseillers
12. Approbation de titre de recettes

Ainsi fait à Bous le 13 mars 2024

Le président

Le secrétaire

